



## **CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Jean-Luc GEUFFROY, Daniel LIBEROS, Roberto DEL CASTILLO, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Loïc TOUFFET, Anne-Hélène DONNAT, Patrick PRIEUR, Lucien VENARD, Valérie SEGABIOT SERVIUS, Marie-José GOFRON, Henry VIMARD, Emilie BOUTELIER, Dominique CHANFRAU, Jean-François LE NOCHER, Salim AOUADI, Ana DE CARVAHLO

Étaient absents : Muriel ZMUDZ, Amélie COURAUD, Sergio FERREIRA, Hervé GALLEPY, Nathalie BOBEUF, Chrystel CABURET, Sandrine CERESO, Monique RENARD, Laetitia DONNY

Avaient donné procuration : Monique RENARD à Marie Edith FAVRE, Muriel ZMUDZ à Jean-Paul MALLET, Hervé GALLEPY à Daniel LIBEROS, Nathalie BOBEUF à Anne Hélène DONNAT

Le conseil municipal décide : la désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir entendu les différents rapports présentés à l'assemblée et en avoir débattu :

Décide :

- D'autoriser monsieur Le Maire à signer l'avenant n°7 au marché de transport scolaire
- De voter les tarifs 2017/2018 de scolarisation des élèves des communes extérieures
- De se prononcer favorablement pour le renouvellement de deux points lumineux, rue du chemin vert
- D'exclure du champ d'application du Droit de Prémption Urbain, la vente des lots du lotissement « Le pré fleuri », compte tenu de leur nature et de leur affectation
- De prendre acte du compte rendu annuel aux collectivités 2017 de l'opération quartier Gare
- De prendre acte du compte rendu annuel aux collectivités 2017 de l'opération « chemin vert »
- De créer des emplois permanents d'adjoint technique, d'adjoint administratif en raison d'un avancement de grade de plusieurs agents
- De déclarer le marché de fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine fructueux et d'attribuer les différents lots à l'entreprise ACCESS VISION
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les avenants relatifs aux travaux de la salle plurivalente, afin de répondre aux exigences liées aux normes de performances énergétiques des bâtiments
- De voter l'indemnité 2018 allouée au comptable du trésor

*Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et a susdits. La séance est levée à 20h45. Vu pour être affiché le 28/09/2018 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*